

Tableau annuel d'avancement
au Grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

ARRETE N° 28/2023

Le MAIRE de PORT- VENDRES,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux;
Vu l'arrêté n°125/2021 en date du 22 Mars 2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade Rédacteur principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - MARTIN Delphine	Rédacteur, 12 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2023

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PORT-VENDRES
le 27 décembre 2022
Le Maire,
Gregory MARTY.

Le MAIRE,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau
- Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application télérecours citoyens à partir du site www.telerecours.fr

Tableau annuel d'avancement
au Grade d'Adjoint d'Animation Principal 1^{ère} Classe

ARRETE N°36/2023

Le MAIRE de PORT- VENDRES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu l'arrêté n°125/2021 en date du 22 Mars 2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'Animation Principal 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - CAMPS Catherine Blanche	Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe au 9 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2023

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.


Fait à PORT- VENDRES
le 27 décembre 2022
Le Maire,
Grégory MARTY.

Le MAIRE,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau
- Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application télérecours citoyens à partir du site www.telerecours.fr

Tableau annuel d'avancement
au Grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe

ARRETE N°802023

Le Maire de PORT-VENDRES,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
Vu l'arrêté n°125/2021 en date du 22 Mars 2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - BENNIS Suzanne	Adjoint Administratif au 7 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2023

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PORT-VENDRES
Le 25 janvier 2023

Le Maire,
Grégory MARTY.



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau
- Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application télérecours citoyens à partir du site www.telerecours.fr